

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 4 février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 4 février 2019, à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : madame la conseillère Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Est absente : madame la conseillère Louise Morin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Dix (10) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance.

2019-02-28

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2019-02-29

1.3 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire du 14 janvier 2019 et extraordinaire du 24 janvier 2019

Le maire et les élus ont reçu copies des procès-verbaux des séances ordinaire du 14 janvier 2019 et extraordinaire du 24 janvier 2019.

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire du 14 janvier 2019 et extraordinaire du 24 janvier 2019.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes se prévalent de la première période de questions sur les sujets suivants :

- La possibilité d'installer une traverse de piétons solaire devant la BCIC, sur le chemin Knowlton.
- Un suivi de l'entente avec la Société historique du comté de Brome visant à permettre une opération cadastrale.
- Le déneigement du chemin de la Pointe-Fisher.
- Le traitement d'une réclamation et d'autres sujets propres à l'intervenant.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2019-02-30

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : 636 274,48 \$;
- Chèques émis : 655 068,82 \$.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2019-02-31

4.1.2.1 Décomptes progressifs

- **Contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville) – Décompte #2**

ATTENDU le certificat de paiement du 18 janvier 2019 de la firme d'architecte ADSP pour le paiement du décompte progressif #2 d'Athena Construction au montant de **86 091,55 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville);

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 au montant de **86 091,55 \$**, taxes incluses, à la firme **Athena Construction**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par

la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2019-02-32 4.1.2.2 Factures diverses

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes :

- **1 739,57 \$** à titre de paiement de la facture #476404 dans le cadre du contrat AO 2017-07;
- **837,12 \$** à titre de paiement de la facture #367740 dans le cadre du contrat AO 2018-16;

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2019-02-33 4.1.3.1 Balayage et Nettoyage (MTQ-VLB)

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville l'entente concernant le balayage et le nettoyage de rue (dossier MTQ # 9012-19-PZ02), ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2019-02-34 4.1.4.1 Préventionniste – Fin d'emploi

ATTENDU le départ anticipé de la préventionniste, dont le contrat d'emploi est d'une durée de deux années;

ATTENDU QUE la quittance et transaction dont le directeur général recommande la signature par la Ville prévoit notamment qu'à titre de règlement complet et final de tout litige qui les oppose ou pourrait les opposer, la Ville versera à l'employé la somme prévue à la quittance et transaction, à titre d'indemnité de fin d'emploi;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait de ladite quittance et transaction, ses membres en ayant pris connaissance et discuté du contenu en réunion de travail préalable à la présente séance;

ATTENDU QUE cette quittance et transaction mettra fin au lien d'emploi de la préventionniste avec la Ville;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe et le directeur général Gilbert Arel à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, la quittance et transaction entre la Ville et madame Nathalie Michaud, mettant ainsi fin au lien d'emploi entre cette dernière et Ville de Lac-Brome;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de la somme prévue à la quittance et transaction à titre d'indemnité de fin d'emploi, suivant la signature de ladite quittance et transaction et sur demande à cet effet;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds général de la Ville, sauf si autrement prévu par une appropriation budgétaire particulière.

ADOPTÉ

2019-02-35

4.1.4.2 Coordonnateur aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire – Embauche

ATTENDU les vacances aux deux postes de « coordonnateur aux programmes et aux installations »;

ATTENDU QU' il y a lieu de restructurer les tâches associées à ces deux postes, par ailleurs abolis en date de la présente résolution, et de créer un nouveau poste en conséquence;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE soit embauché monsieur Martin Lussier, à titre de « coordonnateur aux Loisirs, à la culture et à la vie communautaire » sous l'autorité immédiate de la directrice des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE les conditions de son emploi soient conformes au cahier des ressources humaines de la Ville et aux conditions et modalités convenues avec le directeur général et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employé;

- QUE le directeur général dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi de Martin Lussier dès la fin de sa période de probation de trois (3) mois;
- QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

N/A

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement 2019-07 (Emprunt) – Avis de motion et présentation (dépôt)

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la subvention (TECQ) du MAMOT (maintenant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)) pour l'installation d'une station de traitement des eaux usées pour le réseau d'égout isolé du secteur de West-Brome. Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est déposé et dûment présenté en mentionnant l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2019-02-36

5.3.1 78, chemin Lakeside -- Lot 4 266 336, Zone UCV-4-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution 19-003 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne au 78, chemin Lakeside -- Lot 4 266 336, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2019-02-37

5.4.1 412, chemin Stagecoach -- Lot 4 267 033, Zone ID-21-O12

ATTENDU l'implantation d'un bâtiment accessoire localisé à une distance de deux (2) mètres de la ligne latérale de lot;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 de l'article 35 du *Règlement de zonage no 596* fixe la distance minimale, d'un bâtiment accessoire de plus de 40 mètres carrés, à trois (3) mètres d'une ligne de lot;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-004 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un garage localisé à une distance de deux (2) mètres de la ligne latérale de lot du terrain au 412, chemin Stagecoach -- Lot 4 267 033, zone ID-21-O12.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

N/A

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

N/A

2019-02-38

5.8 Faubourg Lac Brome – Demande de certificat d'autorisation.

ATTENDU le projet de développement résidentiel unifamilial « Faubourg Lac Brome »;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du MDDELCC;

ATTENDU QUE ce projet est assujéti à la conclusion d'une entente entre le Promoteur (9367-1337 Québec Inc.) et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QUE cette entente n'est pas encore signée^(note) par les parties;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme l'engagement de Ville de Lac-Brome à:

- exiger du Promoteur la cession, pour la somme d'un dollar (1.00 \$), des rues publiques, les ouvrages de gestion des eaux pluviales et les infrastructures urbaines construites dans le cadre du projet;
- entretenir les ouvrages et tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales qui seront construits dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ

Note du greffier : cette entente n'est pas encore signée car le transfert du titre de propriété du propriétaire actuel, Allard & Allard Construction Inc., au Promoteur, n'a pas été réalisé en date de la présente résolution.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques.

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes de contribution financière

2019-02-39

8.2.1 Bibliothèque mémoriale Pettes

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une contribution financière de **130 000 \$** à la **Bibliothèque mémoriale Pettes** pour son budget d'opération 2019.

ADOPTÉ

2019-02-40

8.2.2 Théâtre Lac-Brome

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une contribution financière de **20 000 \$** au **Théâtre Lac-Brome** pour son budget d'opération 2019.

ADOPTÉ

2019-02-41

8.2.3 Clinique médicale Brome-Missisquoi

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi offre des services de santé sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la Ville et à sa population;

ATTENDU les dispositions des articles 91 et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi loue et occupe les locaux appartenant à la Ville situés aux 270, rue Victoria;

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde une contribution financière à la **Clinique médicale Brome-Missisquoi** afin de maintenir les services de santé que cette dernière offre dans ses locaux situés au 280, rue Victoria à Lac-Brome, selon les modalités suivantes :

- 1- La contribution financière accordée est d'un montant de **10 000 \$** pour l'année 2019;
- 2- La contribution financière est conditionnelle à ce que la Clinique maintienne ses services sur le territoire de la Ville pendant l'année 2019;
- 3- La contribution financière sera versée le 8 février 2019 par la Ville.

ADOPTÉ

2019-02-42

8.2.4 Tour des Arts

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde une contribution financière de **4 000 \$** au **Tour des Arts** pour la tenue de l'édition 2019 de l'événement.

ADOPTÉ

2019-02-43

8.2.5 Fiducie foncière de la Vallée Ruiter

ATTENDU la demande d'aide financière présentée à la Ville par la Fiducie foncière de la Vallée Ruiter;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 050 \$** à titre de contribution financière de la Ville à l'édition 2019 du programme d'éducation en milieu scolaire de la **Fiducie foncière de la Vallée Ruiter**.

ADOPTÉ

2019-02-44

8.2.6 Chambre de commerce Brome-Missisquoi

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **4 000 \$** à titre de contribution financière à la **Chambre de commerce Brome-Missisquoi** pour l'année 2019.

ADOPTÉ

8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public

N/A

8.4 Demande au Pacte Brome-Missisquoi

2019-02-45

8.4.1 Stratégie d'attraction de jeunes familles

ATTENDU la stratégie d'attraction de jeunes familles de la MRC Brome-Missisquoi et la possibilité pour ses municipalités de déposer une demande de soutien de 3 000 \$ au Pacte Brome-Missisquoi, sans contrepartie financière obligatoire municipale;

ATTENDU QUE le Conseil estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'attirer des jeunes familles et de la main d'œuvre à Lac-Brome;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome dépose auprès de la MRC Brome-Missisquoi une demande de soutien de 3 000 \$ au Pacte Brome-Missisquoi, sans contrepartie financière obligatoire municipale;

QUE ce soutien financier soit dédié aux frais d'accompagnement dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité de la municipalité auprès des jeunes, tous les coûts excédants 3 000 \$ dans le cadre de ce projet étant aux seuls frais de la Ville;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

N/A

10. VARIA

2019-02-46

10.1 Fondation Carke – Don d’un jeu d’eau

ATTENDU le projet de la Fondation Carke d’acquérir un jeu d’eau et d’en faire un don à la Ville;

ATTENDU le désir de la Fondation Carke d’obtenir un engagement de la Ville que cette dernière acceptera ce don;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil :

- confirme à la Fondation Carke son engagement à accepter le don d’un jeu d’eau, à la condition que les spécifications techniques de la directrice des Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire soient respectées;
- demande aux parties impliquées de tout mettre en œuvre pour que le jeu d’eau soit fonctionnel pour le début de la saison estivale.

ADOPTÉ

2019-02-47

10.2 Région administrative de l’Estrie – Appui à l’agrandissement

ATTENDU le projet du ministre responsable de l’Estrie et ministre des Transports du Québec, François Bonnardel, d’agrandir la région administrative de l’Estrie en y intégrant les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE plusieurs dossiers de la Ville relèvent déjà de la région administrative de l’Estrie;

ATTENDU QUE le Conseil estime que la Ville a beaucoup plus d’affinités naturelles avec la région administrative de l’Estrie que celle de la Montérégie;

ATTENDU QUE le Conseil estime qu’il est dans l’intérêt de la Ville et de sa population que la MRC de Brome-Missisquoi soit intégrée dans la région administrative de l’Estrie;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil :

- appuie le projet du ministre responsable de l’Estrie et ministre des Transports du Québec, François Bonnardel, d’agrandir la

région administrative de l'Estrie en y intégrant les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

- demande à toutes les municipalités membres de la MRC de Brome-Missisquoi d'adopter une résolution d'appui à ce projet;
- autorise le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à participer à toute discussion ou démarche en ce sens ainsi qu'à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne se prévaut de la période de question pour demander une précision concernant le projet immobilier « Faubourg Lac-Brome ».

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-02-48

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h46.

ADOPTÉ

*Richard Burcombe
Maire*

*Edwin John Sullivan, B. Sc. LL. B.
Greffier*